



# Commission des Finances du 10/01/2023

## Commission des finances du 10/01/2023

Etaient présents :

C.PARLOT	P	AS.RONDIN	E	H.J.DOLAINE	P
JC.NOEL	P	R.ROUSSEL	E	O.GUERINEL	E
R.MEDARD	P	A.SABIN	E	G.GUILLAUME	P
P.MAHE	P	T.SOURDIN	E	P.LOISEAU	E
Z.VILSALMON	P	L.MARTIN	A	AC.RENAUD	P
I.RENAULT	P	D.DELAUNAY	P	S.VANNIER	P
F.COUDRAY	E				

P: Présent

E: excusé

A : absent

Secrétariat : D.Leroy

## Ordre du jour

1. Retour rapide sur les conclusions de la prospective
2. Méthodologie proposée pour atteindre les objectifs de la DGFIP
3. Orientations à prendre dans ce contexte
4. Autres points à voir avant le Conseil municipal
5. Questions diverses

# 1. Retour rapide sur les conclusions de la prospective

# 1. Retour rapide sur les conclusions de la prospective financière

La municipalité avait envisagé deux hypothèses, qui ont été chiffrées et ont servi de base à la prospective

**Scénario 1 : hypothèse « recrutements selon les besoins réels » dite hypothèse maximum**

**2023**

recrutement d'un nouveau coordinateur pour l'Escale (en remplacement d'Elise Tual partie fin octobre)

Recrutement d'un coordinateur enfance adjoint (en remplacement de Géraldine Richer, fin de fonctions en 2020)

Recrutement d'un agent de voirie en remplacement de C.Delaunay (mutation), et renouvellement des 2 agents contractuels

1 CDD à mi-temps en administratif (Soutien de Vincent et Delphine)

Fin du contrat du VTA le 31/08/2023

**2024**

Recrutement d'un responsable « propreté »

**2025**

Agrément centre social mais sur un montant minoré (recettes de 50K/an)

**Scénario 2 : hypothèse « recrutements fortement resserrés » dite hypothèse minimum**

**2023**

Intérim du poste de coordinateur assumé par la SG, et l'équipe ESCALE

Intérim du poste de coordinateur adjoint enfance assumé par la coordinatrice enfance et deux animatrices sur une partie de leurs heures

Recrutement en 2023 d'un agent de voirie en remplacement de l'agent qui a été muté, mais suppression d'un des 2 postes contractuels

1 CDD à mi-temps en administratif (Soutien de Vincent et Delphine)

Fin du contrat du VTA le 31/08/2023

**2024**

Pas de recrutement de responsable propreté

**2025**

Recrutement d'un coordinateur pour l'ESCALE

Recrutement d'un coordinateur enfance adjoint

Agrément centre social mais sur un montant minoré (50K/an)

# 1. Retour rapide sur les conclusions de la prospective

Pourquoi ces hypothèses autour des dépenses de personnel ?

L'évolution des dépenses de personnel est un point d'inquiétude, qu'il fallait analyser dans le cadre de la prospective.



Il faut néanmoins rappeler que les services sont à bout depuis plusieurs mois, de par la charge de travail liée aux différents projets à porter **en plus de leurs missions quotidiennes** (cf réunion sur la définition des priorités lors de la réunion du 18/02/22).

Explications sur l'état de fatigue des services ?



Ce qui est terminé ou en cours de réalisation :

PROJETS	Les Priorités fixées			Point au 02/01/2023
Avancer sur le projet numérique : faire évoluer le site internet et l'extranet	1			en cours de finalisation
Acquérir un logiciel de réservation, et permettant la facturation des ateliers proposés à l'Escale	1			en cours de mise en œuvre
Mettre en place un portail famille	1			en cours de mise en œuvre
Problématiques RH: procédure disciplinaire pour 1 agent	1			en cours de finalisation
Reprendre l'état civil non traité, et non classé de B.Lucchino	1	2	3	Fait dès que possible
Autres projets en lien avec la sécurisation du bourg ?	1			signalétique cheminements doux à mettre en place / cheminement hardouiniais réalisé/ cheminement monerais réalisé
Réflexion sur évolution des tarifs et la mise en place de nouveaux quotients		2		Fait en septembre 22
Etude Atrium (audit) sur le chauffage		2		terminé
Avancer sur le projet numérique : changement de messagerie, mise en place d'outils collaboratifs, outil de communication/ réseaux sociaux pour les autres services que l'Escale, dématérialiser le service d'état civil/ service public.fr		2		changement de messagerie effectué, mise en place d'outils collaboratifs en cours
Lancer un contrat d'objectif		2		Réunion de lancement faite
Mettre en place un Schéma directeur de défense contre l'incendie (DECI)			3	en cours de réalisation
Revoir l'accueil de la mairie			3	premiers travaux lancés du fait du dégât des eaux

# 1. Retour rapide sur les conclusions de la prospective

Renforts envisagés	Avis du conseil	Ce qui s'est passé ?
Recours aux conseillers	Favorable	Fait (argent de poche, VTA)
Recours missions temporaires CDG 35 en comptabilité	Favorable	Le CDG n'avait pas de candidat, pas de possibilité de le mettre en place
Stagiaire en Master urbanisme	Favorable	Le candidat a refusé le poste la veille de la prise de poste.
Stagiaire Master suivi VTA	Favorable	Le VTA a pris ses fonctions le 01/09/22, mais il n'a pas l'autonomie espérée.
Recrutement coordonnateur enfance jeunesse adjoint	A voir	Procédure infructueuse et non relancée

Vous aviez acté le 18/02/22 que les renforts suivants étaient nécessaires, en soutien des agents

Malheureusement, peu de moyens supplémentaires se sont avérés possibles.

Le départ du coordonnateur de l'ESCALE alourdit encore la charge de travail.

# 1. Retour rapide sur les conclusions de la prospective

## Réactions de la commission :

La proposition d'un renfort administratif entraîne les réactions suivantes :

M. Dolaine estime que pour libérer du temps à la secrétaire générale et à son adjoint, il faudrait externaliser les missions sans valeur ajoutée sur ces postes. Il évoque la facturation. Mme Leroy partage ce point de vue sur son principe et indique que la DGFIP devrait prochainement proposer cette possibilité, mais externaliser la facturation conduit à une moindre connaissance du budget. Elle ajoute qu'une partie de la facturation est désormais traitée par Mme Fernez, gestionnaire RH.

Vu les difficultés à recruter, Mme Renault propose de faire monter en compétences des agents de la collectivité. Mme Leroy répond que c'est effectivement la piste en cours de mise en place : Monia Petit va ainsi être formée en comptabilité. Il n'est pas possible d'aller au-delà en interne.

Mme Leroy indique que les services ont effectivement fait le maximum pour que les objectifs fixés par le conseil soient atteints, néanmoins, il a fallu aller vite et actuellement, les services en paient le prix : c'est le cas pour la mise en place du logiciel AÏGA : En fait, peu de données ont été transférées de l'ancien logiciel au nouveau, donc le travail de saisie est colossal (estimé à 2 mois, à 4, par demi-journée). Et il apparaît qu'il faut souvent détourner le fonctionnement réel de l'application pour répondre aux besoins de la commune.

Mme Renault demande si d'ici quelques mois, le bénéfice de la nouvelle application va apparaître. Mme Leroy répond qu'il est trop tôt pour le dire.

# 1. Retour rapide sur les conclusions de la prospective

Ce qui reste à faire (hors missions classiques) :

PROJETS	Vos Priorités			Point au 02/01/2023
Mettre en place une charte informatique	1			non commencé
Mettre en place un règlement intérieur	1			non commencé
Relancer le marché de restauration scolaire	1			Non commencé
Projet de rénovation des logements 6 rue de l'église				Reporté vu le coût
Lancer la révision du PLU		2		Sera lancé après le CODD
Revoir l'organigramme		2		stand by
Avancer sur le projet numérique : réseaux sociaux pour les autres services que l'Escale, dématérialiser le service d'état civil/ service public.fr		2		Non commencé
Réfléchir sur l'extension ou la création d'une nouvelle cantine ?		2	3	non commencé
Poursuite du projet social de l'Escale – enjeu maintien de l'agrément EVS et de la subvention CAF			3	Non commencé
Revoir le projet pédagogique pour qu'il soit en accord avec le projet social de l'Escale			3	Non commencé
Mettre en œuvre le projet de 1 % artistique autour de l'Escale			3	Non commencé
Travailler sur des fiches de procédure sur le nettoyage			3	Non commencé
Réflexion sur missions externalisables pour soulager les services techniques			3	non commencé
Réviser les critères d'attribution des subventions aux associations non sportives			3	non commencé
Projet de rénovation de la salle des castors par les jeunes			3	non commencé
Mettre en place un conseil municipal de jeunes			3	non commencé
Etudes sur l'aménagement de la rue nationale à la sortie de l'Escale/ Maison des services			3	non commencé
Création d'un terrain de foot synthétique ?			3	Projet non prioritaire, réponse faite au club par la municipalité
Passage à la M57			3	A prévoir fin 2023 pour application au 01/01/2024
Convention de participation				Le CDG réfléchit à son portage pour les communes adhérentes

# 1. Retour rapide sur les conclusions de la prospective

Scénario 1 : hypothèse « recrutements selon les besoins réels » dite hypothèse maximum

2023

recrutement d'un nouveau coordinateur pour l'Escale (en remplacement d'Elise Tual partie fin octobre)

Recrutement d'un coordinateur enfance adjoint (en remplacement de Géraldine Richer, fin de fonctions en 2020)

Recrutement d'un agent de voirie en remplacement de C.Delaunay (mutation), et renouvellement des 2 agents contractuels

1 CDD à mi-temps en administratif (Soutien de Vincent et Delphine)

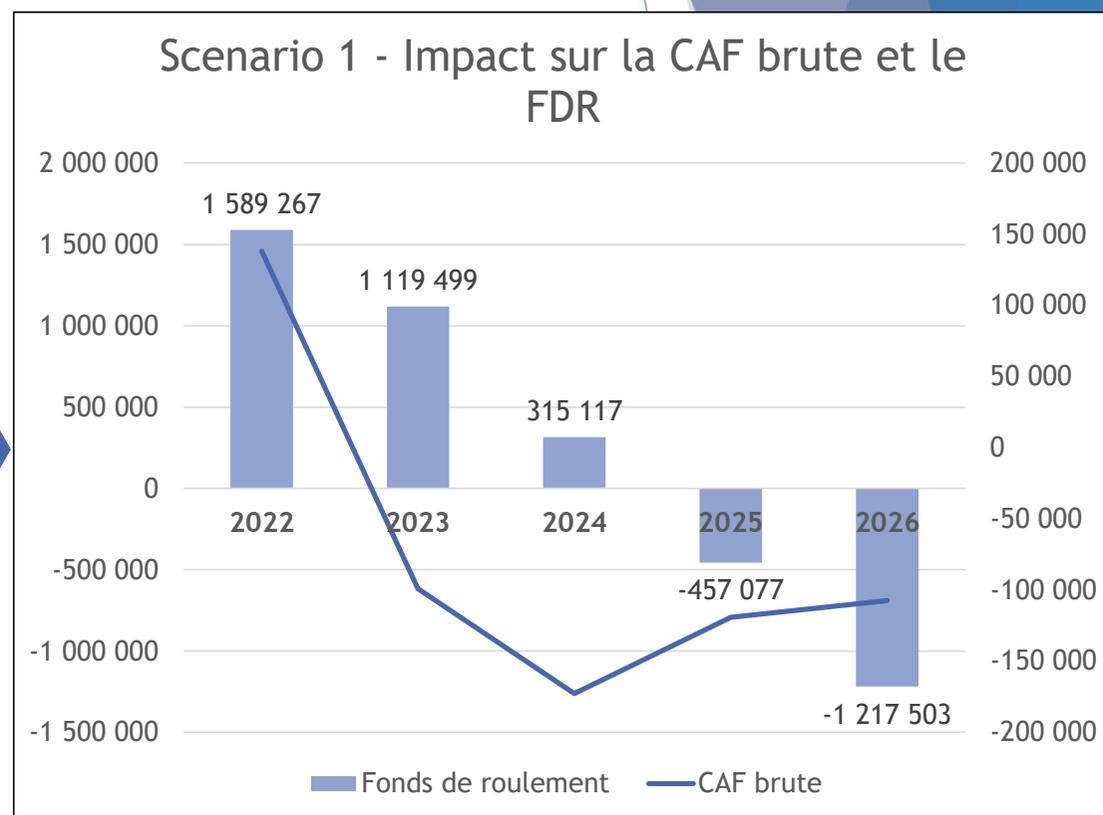
Fin du contrat du VTA le 31/08/2023

2024

Recrutement d'un responsable « propreté »

2025

Agrément centre social mais sur un montant minoré (recettes de 50K/an)



Conclusion : Le scénario n'est pas tenable.

# 1. Retour rapide sur les conclusions de la prospective

## Scénario 2 : hypothèse « recrutements fortement resserrés » dite hypothèse minimum

### 2023

Intérim du poste de coordinateur assumé par la SG, et l'équipe ESCALE

Intérim du poste de coordinateur adjoint enfance assumé par la coordinatrice enfance et deux animatrices sur une partie de leurs heures

Recrutement en 2023 d'un agent de voirie en remplacement de l'agent qui a été muté, mais suppression d'un des 2 postes contractuels

1 CDD à mi-temps en administratif (Soutien de Vincent et Delphine)

Fin du contrat du VTA le 31/08/2023

### 2024

Pas de recrutement de responsable propreté

### 2025

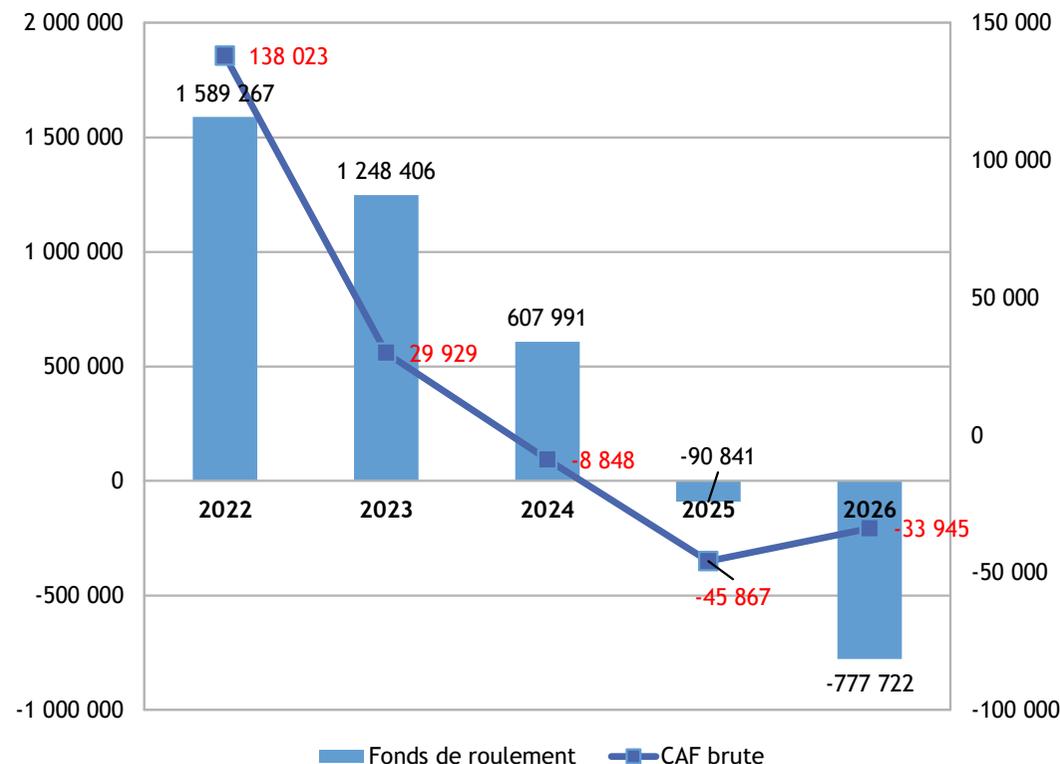
Recrutement d'un coordinateur pour l'ESCALE

Recrutement d'un coordinateur enfance adjoint

Agrément centre social mais sur un montant minoré (50K/an)



Scenario 2 - Impact sur la CAF brute et le FDR



**Conclusion :** Le scénario est risqué dès 2023 et n'est pas tenable dès 2025 (date des recrutements des coordonnateurs Escale et enfance). La trésorerie a donc proposé un **SCENARIO 3**.

# 1. Retour rapide sur les conclusions de la prospective

Scénario 3 proposé par la DGFIP : hypothèse « recrutements fortement resserrés », + objectif de tendre vers une CAF à 200 K € à compter de 2024 + réduction de moitié des investissements

2023
Intérim du poste de coordinateur assumé par la SG, et l'équipe ESCALE
Intérim du poste de coordinateur adjoint enfance assumé par la coordinatrice enfance et deux animatrices sur une partie de leurs heures
Recrutement en 2023 d'un agent de voirie en remplacement de l'agent qui a été muté, mais suppression d'un des 2 postes contractuels
1 CDD à mi-temps en administratif (Soutien de Vincent et Delphine)
Fin du contrat du VTA le 31/08/2023
2024
Pas de recrutement de responsable propreté
2025
Recrutement d'un coordinateur pour l'ESCALE
Recrutement d'un coordinateur enfance adjoint
Agrément centre social mais sur un montant minoré (50K/an)

Années	2022	2023	2024	2025	2026
CAF prev	138 023	29 929	-8 848	-45 867	-33 945
<b>Objectif</b>		<b>90 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>

Années	2022	2023	2024	2025	2026
Investissement max	715K€	<b>300 K€</b>	<b>300K€</b>	<b>300K€</b>	<b>300K€</b>

Des efforts énormes à faire à tous les niveaux :

- des choix difficiles en investissement,
- des réductions de dépenses et augmentations de recettes à trouver pour dégager 200 K€/an dans un contexte inflationniste
- une charge de travail extrêmement lourde pour les agents (doutes réels sur le fait que ce soit tenable 2 ans sans recrutements ??)

# 1. Retour rapide sur les conclusions de la prospective

Avis de la commission : la commission valide-t-elle les objectifs à atteindre proposés par la DGFIP ?

La commission estime qu'il n'y a pas d'autres choix que de valider la proposition de la DGFIP.

## **2. Méthodologie proposée pour atteindre les objectifs proposés par la DGFIP**

## 2. Méthodologie proposée pour travailler sur les pistes d'économies et de nouvelles recettes

La proposition de la DGFIP et de la municipalité : une année 2023 de transition, avec des résultats financiers dégradés le temps de la mise en place des actions

Temps d'analyse et de choix budgétaires en 3 phases

Temps de réflexion sur l'évolution de l'ESCALE (gouvernance, statut, recettes possibles...)

⇒ L'externalisation de cette mission sera peut-être proposée, vu la charge de travail actuelle des services.

Une condition : ne pas prendre de décision radicale en 2023 pour laisser le temps de proposer des pistes d'évolution.

## 2. Méthodologie proposée pour travailler sur les pistes d'économies et de nouvelles recettes

### Réactions de la commission

Mme Delaunay demande des précisions sur le temps de réflexion évoqué sur la gouvernance de l'ESCALE . Mme Leroy explique que l'intérim assuré sur la coordination de l'ESCALE ne peut être que provisoire. Il est donc nécessaire de réfléchir à l'évolution de l'ESCALE en prenant en compte le contexte budgétaire. Elle évoque plusieurs hypothèses, qui restent à approfondir : par exemple, la coordonnatrice de l'EVS de Saint Sauveur va partir en retraite et la structure doit également renouveler son agrément : un partenariat et un « partage » du futur coordonnateur serait-il envisageable ? Le conseiller numérique de Romagné intéresse Lécousse. Le poste serait-il mutualisable ?

Mme Renault indique que la question se pose particulièrement avec la fin des aides sur les agents de l'ESCALE. Mme le Maire signale que les postes des agents de l'ESCALE sont bien intégrés dans la prospective.

Mme Delaunay estime cette réflexion déterminante. Elle s'interroge d'ailleurs sur l'intérêt de garder l'agrément EVS ? Mme le Maire note que cela apporte des recettes en plus. Mme Delaunay demande si le comité habitants ne pourrait pas s'impliquer dans l'élaboration du projet social ? Mme Leroy confirme que c'est effectivement le but. Mais il est difficile de mobiliser les habitants. C'est justement le rôle du poste de référent habitants. Actuellement, le comité compte environ 6 personnes dont 3 fidèles. Mme Renault estime que 3 fidèles, c'est déjà beaucoup.

## 2. Méthodologie proposée pour travailler sur les pistes d'économies et de nouvelles recettes

Une analyse budgétaire en 3 phases :



### Réduction des Investissements

- Choix lors des commissions finances liées au budget (maximum, 300K TTC)



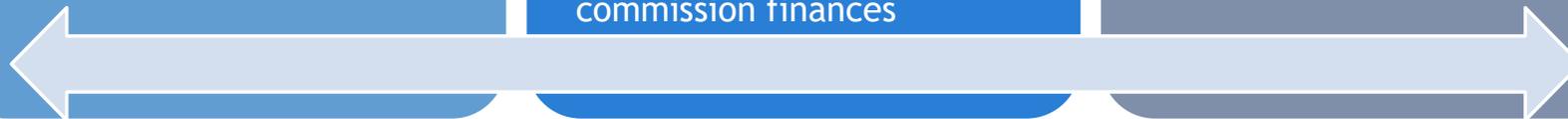
### Réduction des dépenses de fonctionnement

- Vu la charge de travail des services, il ne sera pas possible de présenter directement un plan d'actions global;
- Propositions de pistes de réductions lors de chaque commission finances



### Augmentation des recettes

- Travail en partenariat avec la DGFIP et propositions lors des commissions finances



### **3. Orientations à prendre dans ce contexte**

## 3. Orientations à prendre dans ce contexte

### 3.1. Orientations sur le personnel

## 3.1. Orientations sur le personnel



Vous avez approuvé en fin d'année le recours à 3 postes en CAE : cette possibilité n'avait pas été intégrée dans la prospective



Ces postes avaient été prévus en contrats de droit commun. Les CAE permettront une économie de **35 282 €** en 2023.



Il est encore trop tôt pour savoir si leur renouvellement sera envisageable en 2024.

Quels renouvellements de postes en 2023 ?

La question du renouvellement ou non du contrat de plusieurs agents (non titulaires) va se poser en 2023.

Sur certains postes, la décision relève de la compétence du conseil municipal, sur d'autres, de celle directe du Maire.

Mme le Maire souhaite néanmoins l'avis de la commission sur tous les postes.

## 3.1. Orientations sur le personnel

Services	Poste à renouveler en 2023	Temps de travail	Nature emploi	Compétence pour statuer
Technique	1 Agent de voirie 35h (l'agent a muté début 2022)	Temps complet	Permanent	Mme le Maire
Technique	2 Agents en espaces verts 35h	Temps complet	Non permanent	Mme le Maire
ESCALE	<b>Pas de recrutement du coordonnateur sur l'ESCALE;</b> Intérim assuré par la SG et l'équipe ESCALE	Temps complet	Permanent	Mme le Maire
ESCALE	1 Poste de référent habitants et famille 35h à renouveler le <b>01/02/2023</b>	Temps complet	Permanent	Compétence du conseil municipal
ESCALE	1 poste de Conseiller numérique 35h à renouveler le 20/06/2023	Temps complet	Non permanent	Mme le Maire
Enfance	<b>Pas de recrutement de coordinateur enfance adjoint;</b> Intérim assuré par la coordonnatrice enfance et 2 agents de son équipe sur des heures administratives	Temps complet	Permanent	Mme le Maire
Administratif	1 Renfort administratif CDD 1 an pour soulager postes de Vincent et Delphine	Mi-temps	Non permanent	Mme le Maire

149 200 € pour les postes à renouveler

91 500 € d'économies pour les postes non renouvelés

Sommes déjà intégrées dans la prospective

# 3.1. Orientations sur le personnel

## Les propositions de la municipalité : Services techniques

Le service est déjà à saturation. Il manque de fait un agent.



Pour autant, vu les difficultés budgétaires, la municipalité propose de maintenir le même nombre d'agents globalement

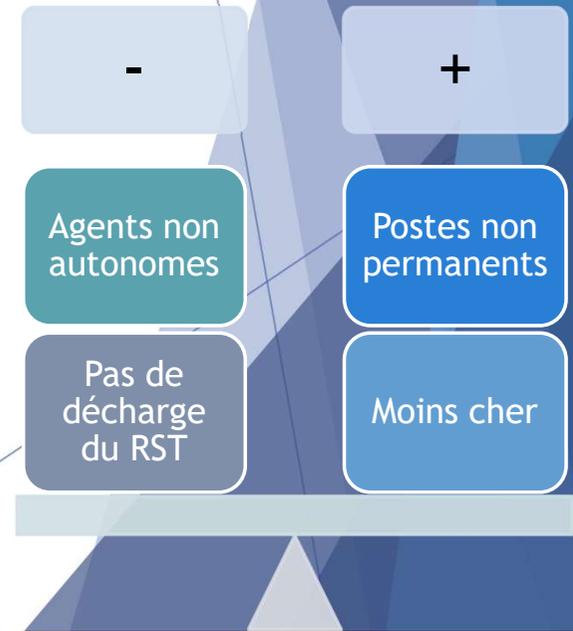
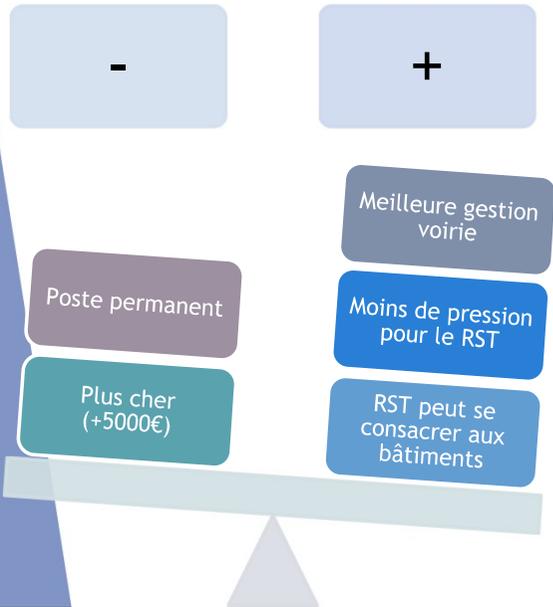


2 hypothèses envisagées

1

2

- 1 Recrutement d'un agent polyvalent, spécialisé en voirie et suppression d'un agent en espaces verts en CDD
- ou
- 2 Renouvellement des deux agents en espaces verts en CDD actuellement pour un an



## 3.1. Orientations sur le personnel

Avis de la commission : orientations sur le service technique ?

Mme Renault demande si la recherche d'un agent en remplacement de Christian Delaunay s'était avérée infructueuse ? Mme le Maire le confirme. Mme Renault souhaite savoir s'il faudrait réellement une compétence en voirie ? Mme le Maire estime que ce pourrait être un agent polyvalent. M.Noël pense à l'inverse, qu'il faudrait un agent spécialisé en voirie et expérimenté.

Mme Renault demande si aujourd'hui, tout le travail réussit malgré tout à être fait ? Mme le Maire indique que l'adjoint à la voirie est beaucoup mobilisé. Le responsable des services techniques intervient en voirie également. Mme Leroy s'inquiète fortement de sa charge de travail et du nombre d'heures qu'il effectue. M.Noël explique que si le recrutement s'avérait à nouveau infructueux, des travaux seraient reportés dans le temps. Mme Renault demande si aucun agent ne peut monter en compétences ? Mme le Maire répond par la négative. Elle explique que les deux agents contractuels ne sont pas du tout autonomes.

Elle propose d'être pragmatique et de retenir la solution qui sera réalisable, selon le résultat de la procédure de recrutement.

M.Mahé alerte sur l'importance d'être honnêtes avec les agents contractuels, et de les informer sur ce que sera la suite de leur contrat.

Mme le Maire précise que si le recrutement aboutit, un des agents actuellement sous contrat restera en poste, sinon les deux seront prolongés.

## 3.1. Orientations sur le personnel

### Les propositions de la municipalité : ESCALE

Absence de recrutement d'un coordonnateur pendant 2 ans pour répondre aux difficultés financières de la commune



Intérim assumé par la SG et l'équipe (tenable sur 2 ans ?)



Renouvellement des postes de référente familles et habitants et du conseiller numérique (agent d'accueil titulaire)

1

#### Poste de référente familles et habitants

Avantages/Inconvénients à la reconduction du poste de référente famille et habitants

- Coût du poste annuel environ 33 000 € (fin du contrat d'apprentissage)

- Pas de programmation sur l'ESCALE sans ce poste
- Compétences réelles de l'agent en animation (obtention du BPJEPS LTP)
- Montée en compétences possible d'ici quelques années sur un poste de coordonnateur ?
- Pas de possibilité d'évolution de l'ESCALE en centre social sans ce poste et risque de perte de l'agrément EVS sans son maintien



## 3.1. Orientations sur le personnel

Les propositions de la municipalité : ESCALE

① Poste de référente familles et habitants : quelle modalité possible de prolongation du poste ?

2 possibilités :

La titulariser

Ou mettre  
fin au  
contrat



- Légalement, Marine Thoin après son contrat d'apprentissage, et étant reconnue « travailleur handicapé » doit être titularisée directement sur le grade d'adjoint d'animation, dès lors que ses compétences le justifient (*nouveau texte sur l'apprentissage en collectivité*).
- Marine a obtenu son BPJEPS. Ses compétences sont saluées par ses formateurs.
- Pour pouvoir la titulariser, le conseil doit créer le poste lors du conseil du 13/01/23.

## 3.1. Orientations sur le personnel

Avis de la commission : faut-il créer ou non le poste de référente famille/ habitants lors du conseil du 13/01/23 ?

M.Noël observe que tout est lié : ne pas créer le poste de Marine Thoin revient à fermer l'ESCALE. C'est une chaîne. Mme Renault note qu'il n'y aura pas de coordonnateur avant 2025. Mme Delaunay estime que si Marine a du potentiel, elle pourrait le devenir dans 2 ans.

M.Noël comprend que la décision de titularisation puisse être une source d'inquiétude pour les conseillers. Lui-même s'est interrogé, il ne connaissait pas beaucoup l'agent. Mais les retours sur l'agent sont très rassurants. Mme Médard confirme qu'elle est extrêmement motivée. M.Mahé note qu'alors même qu'elle ne sait pas encore si son poste sera renouvelé, elle s'investit sur la programmation du 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Mme le Maire note en outre le lien très fort qui s'est créé entre Marine et les habitants présents au comité. Mme Guillaume salue son dynamisme.

**La commission est unanimement favorable à la création du poste de référente familles et habitants.**

Mme Delaunay insiste sur l'importance de mettre en place un temps d'échanges entre les conseillers et les agents.

## 3.1. Orientations sur le personnel

### ② Poste de conseiller numérique

#### Avantages/Inconvénients du renouvellement du poste de conseiller numérique



- Coût du poste annuel environ 33 000 €
- Reconduction de l'aide de l'Etat sur le poste, mais pas encore d'informations sur le montant de l'aide.

- La présence du conseiller numérique est un atout pour le maintien de l'agrément EVS, et l'évolution vers centre social.
- L'agent est reconnu, apprécié et très demandé par les habitants de Romagné comme de l'extérieur.
- Les compétences numériques de l'agent sont très précieuses pour la mairie également (actuellement sur le paramétrage du logiciel d'Aïga).
- Il est un atout sur le développement du partenariat (ex, projet avec la mission numérique du Département, Fablab de Fougères ...)

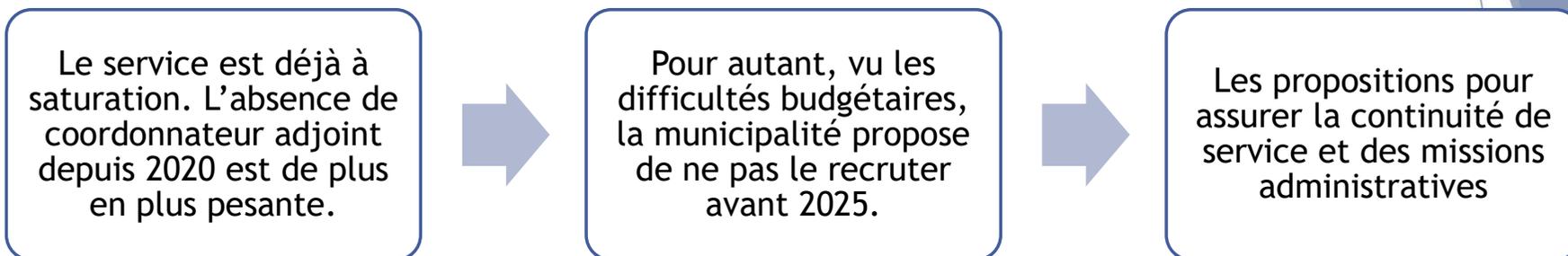
Son contrat de projet peut être reconduit encore pour 3 ans maximum.

Avis de la commission :  
Mme Renault rebondit sur la proposition de mutualiser le poste de conseiller numérique avec une autre commune. Ce ne serait pas forcément l'intérêt de Romagné, si l'agent intervient sur différentes missions pour la commune (soutien numérique à la commune en plus de ses missions de conseiller numérique). M.Noël estime qu'il est nécessaire d'étudier toutes les pistes.

**La commission est unanimement favorable à la reconduction du poste de conseiller numérique. La durée de son contrat sera fonction de celle des aides.**

## 3.1. Orientations sur le personnel

### Les propositions de la municipalité : Service enfance



- Ce qui se fait déjà : dégager des heures sur les petites vacances à 2 animatrices pour assurer une part d'administratif, en contrepartie, recrutement de saisonniers supplémentaires sur des petites vacances (coût global de tous les saisonniers sur toutes les vacances environ 40 000 €).
- Pour pallier les absences liées aux maladies, actuellement, si un remplacement en interne n'est pas possible, nous faisons appel à du personnel temporaire via l'AIPF, ou une agence d'intérim. Mais cela n'aboutit pas toujours. Il est donc proposé d'élargir les possibilités de remplacement en travaillant aussi avec le groupement d'employeurs « Profession sports et loisirs Bretagne » :

Organisme Mission temporaire	Taux horaire TTC	Frais kms
Sports et Loisirs Bretagne	29.70 euros	0.36 euros/km
AIPF / ARHES Groupe	26.51 euros	Néant
RANDSTAD	27.98 euros	Néant

# 3.1. Orientations sur le personnel

## Les propositions de la municipalité : Service enfance

Précisions sur le coût qui serait facturé par Sports et Loisirs Bretagne :

### Profession Sports et Loisirs Bretagne

Adhésion  
30 €

Mise à disposition  
sont facturés :

- Le salaire brut du salarié
- Les primes, gratification ou autres,
- Les charges sociales et fiscales afférentes,
- Les éventuels frais professionnels liés à la mission, (ex, frais kilométriques, 0,36 €/km)
- Les coûts réels liés à la gestion des emplois

Le coût horaire du salarié est augmenté d'un coefficient de calcul des mises à disposition qui varie en fonction des caractéristiques de la mission (pas possible d'avoir une grille préalable).

A titre d'exemple, sur une mission classique d'animation, le taux horaire facturé serait de 29.70 € (pas de TVA).

Avis de la commission : avis favorable au recours à l'association Profession Sports et Loisirs Bretagne, si aucune autre solution n'aboutit.

## 3.1. Orientations sur le personnel

### Les propositions de la municipalité : Service administratif

Un mi-temps est déjà nécessaire en temps « normal ». Vu les nouvelles missions (plan d'actions pour faire des économies, intérim sur l'ESCALE), un renfort est indispensable.



Un CDD d'un an à hauteur de 8h/semaine est possible à compter de janvier (mi-temps prévu initialement soit 7521 € contre 16 171 prévus initialement)

Avis de la commission : Mme le Maire indique qu'elle a peut-être une piste. Il s'agit d'un agent qui a une expérience en collectivité et serait opérationnel. M.Noël précise que la personne a déjà effectué un remplacement à Romagné.

Mme Leroy indique que la rédaction des délibérations du conseil municipal pourrait lui être confiée, ainsi que le suivi du conseil, ce qui serait déjà un soutien important.

La commission est favorable au renfort administratif proposé.

## **3. Orientations à prendre dans ce contexte**

### 3.2. Orientations sur la tarification 2023

## 3.2. Orientations à prendre sur la tarification 2023

Pour mémoire

Vous aviez décidé de mettre en place de nouveaux quotients familiaux CAF (5 tranches au lieu de 3), plus adaptés aux ressources des Romagnéens et de revoir les modes de tarifications en leur faveur pour 2023.

Pourquoi ces évolutions ?

Ces évolutions répondaient :

- Aux demandes de la CAF (tarification plus en adéquation aux ressources des familles)
- Aux demandes des familles (sur la garderie notamment, et la cantine).
- Elles étaient rendues possibles par la mise en place de nouveaux logiciels de gestion sur les services enfance et l'ESCALE.

Conséquences

Ce nouveau système tarifaire aboutit à une perte de recettes importante pour la commune.  
**Faut-il le mettre en place en 2023 ?**

## 3.2. Orientations à prendre sur la tarification 2023

En commission finances du 20/01/23, des propositions seront présentées tenant compte de vos décisions de ce soir :

Services	Rappel de la tarification envisagée en septembre dernier	Recettes annuelles estimées	% de recettes en moins en 2023
Restauration scolaire	<ul style="list-style-type: none"><li>Mise en place de QF pour les Romagnéens;</li><li>5 nouvelles tranches de QF CAF;</li><li>Pas de changement pour les familles extérieures;</li><li>Application de l'inflation 2022 pour définir le tarif 2023.</li></ul>	Environ 54 000 €	- 18,40 %
Garderie	<ul style="list-style-type: none"><li>Mise en place des 5 nouvelles tranches de QF CAF;</li><li>un tarif défini au quart d'heure;</li><li>Application pour toutes les familles Romagnéennes et extérieures;</li><li>Augmentation des tarifs 2022 de l'inflation 2022.</li></ul>	Environ 15 000 €	- 28,72 %
ALSH	<ul style="list-style-type: none"><li>Mise en place des 5 nouvelles tranches de QF CAF;</li><li>Application pour toutes les familles Romagnéennes et extérieures;</li><li>Augmentation des tarifs 2022 de l'inflation 2022.</li></ul>	Environ 36 000 €	-20,00%
ESCALE	<ul style="list-style-type: none"><li>Une adhésion/individu maintenue à 15 €/an, gratuité mineurs et étudiants rattachés à un adulte adhérent;</li><li>Atelier entre 1,00 € et 2,39 € suivant le QF CAF (5 tranches proposées)</li></ul>		

**En synthèse, la modification du système tarifaire entrainerait une perte de plus de 21 000 €**

## 3.2. Orientations à prendre sur la tarification 2023

Réactions des conseillers :

Mme Vilsalmon note que l'introduction de 5 tranches de quotients répondait aussi au projet social de l'ESCALE.

Pour M.Dolaine, il faut que la politique tarifaire soit cohérente sur tous les services : le taux d'augmentation retenu doit être le même pour la restauration, la garderie, l'ALSH...

M.Noël indique ne pas être favorable à l'introduction des 5 tranches de quotients familiaux en 2023. Déjà, la commune essaie de maintenir les services. Elle doit trouver des recettes. Il est certain que cela va impacter les habitants mais pour autant, vu le contexte actuel, beaucoup de structures n'hésitent pas (ex du prix de l'eau augmenté de 15%).

Mme Renault estime que la perte de recettes ne serait pas la bienvenue.

M.Noël rappelle que la création des 5 tranches de QF n'avait pas été annoncée publiquement. Mme le Maire le confirme. Il est donc encore possible de ne pas les mettre en place.

M.Dolaine suggère de maintenir les 5 tranches, en augmentant fortement le taux. Cela permettrait de protéger les ménages ayant les ressources les plus faibles, sans perdre trop de recettes. Mme Leroy précise néanmoins que dans les simulations, beaucoup de ménages basculaient dans les tranches faibles.

Mme Vilsalmon note que la mise en place des 5 tranches nécessite aussi plus de travail de paramétrage du logiciel d'AÏGA pour les agents. Il vaudrait mieux la différer d'un an.

Mme Leroy précise que lors de la formation sur le logiciel, le système à 5 tranches de QF a été intégré. Mais comme les tarifs ne pouvaient pas être votés en janvier 23, il a fallu aussi saisir ceux de 2022 sur la base de 3 tranches de quotients pour le mois de janvier. Et actuellement, les services se préparent à rentrer les nouveaux tarifs qui vont être votés.

## 3.2. Orientations à prendre sur la tarification 2023

Mme Renault entend que cela représente du travail pour les agents, mais elle rappelle aussi que l'inflation est extrêmement forte actuellement : pour elle, les décisions sur les tarifs ne doivent pas être prises au détriment des familles.

M.Noël rappelle que le marché de restauration scolaire va devoir être renouvelé. La cantine va aussi coûter très cher à la commune. Mme le Maire rappelle que l'objectif à atteindre est une CAF à 200K€.

Pour Mme Renaud, il ne faut pas toucher aux quotients familiaux cette année. Il vaut mieux attendre le renouvellement du marché de restauration scolaire.

M.Noël propose de rester sur 3 tranches de QF. Il indique que la municipalité envisageait une hausse autour de 4 %.

M.Mahé reste sceptique sur le fait qu'il appartienne au contribuable de payer ?

M.Dolaine s'étonne que l'augmentation proposée soit inférieure à l'inflation ?

M.Noël répond que la municipalité craignait que le conseil rejette une augmentation du niveau de l'inflation.

M.Mahé rappelle que c'est un service public.

Mme Vilsamon répond que le tarif restera bien en-dessous de ce que coûte le service.

Mme Renault note qu'il y aura peut-être une baisse d'enfants à la cantine de ce fait, ce qui coûtera alors moins cher à la commune.

M.Dolaine estime que si la commune n'augmente pas suffisamment ses tarifs, alors qu'elle-même va subir une forte hausse des prix du repas, la perte financière va être rude (au vu des données présentées, il l'estime à 30K).

**La commission décide d'appliquer une hausse des tarifs de 6,2%.**

## 3.2. Orientations à prendre sur la tarification 2023

Mme le Maire rappelle que le CCAS pourra venir en aide aux ménages les plus fragiles. Mme Vilsamon estime qu'une forte communication sera à faire sur ces aides. Mme Médard signale qu'auparavant, la secrétaire de l'école Sainte Anne communiquait sur les aides possibles et aidait les familles à les solliciter. M. Dolaine considère important que l'information soit connue de tous. Mme Vilsalmon partage ce point de vue. Cela pourrait figurer sur le site internet de la commune.

## 3.2. Orientations à prendre sur la tarification 2023

Services	Orientations à retenir ?	Avis de la commission ?
Restauration scolaire	Faut-il appliquer la nouvelle tarification et les 5 nouvelles tranches de QF ? A défaut, maintien du système antérieur ? Faut-il augmenter les tarifs de l'inflation 2022, soit de 6,2% ?	Application des 3 tranches de QF déjà en place ; Augmentation des tarifs de 6,2%
Garderie	Faut-il appliquer la nouvelle tarification et les 5 nouvelles tranches de QF ? A défaut, maintien du système antérieur ou un système au quart d'heures ? Faut-il augmenter les tarifs de l'inflation, soit de 6,2% ?	Application des 3 tranches de QF déjà en place ; Augmentation de 6,2% Application d'un système au quart d'heure avec un tarif 8h-8h20 pour la dernière tranche du matin
ALSH	Faut-il appliquer la nouvelle tarification et les 5 nouvelles tranches de QF ? A défaut, maintien du système antérieur ? Faut-il augmenter les tarifs de l'inflation, soit de 6,2% ?	Application des 3 tranches de QF déjà en place ; Augmentation de 6,2%
ESCALE	Faut il revoir le système proposé : 15 € d'adhésion/individu, gratuité pour les mineurs et étudiants et un tarif/ atelier entre 1,00 € et 2,39 € suivant le QF CAF. Faut-il envisager de la location de salles ?	Application des 3 tranches de QF appliquées en 2022; Locations de salles à mettre en place pour des professionnels ou des réunions. Uniquement sur les horaires d'ouverture; Mme Renaud propose d'ouvrir aux associations extérieurs. Mme Vilsalmon suggère de tenir compte du fait qu'une association bénéficie ou non d'une subvention pour la logistique. Si c'est le cas, elle devrait payer. Pour M.Dolaine, ce système serait trop compliqué. Il propose que la mise à disposition soit gratuite pour les associations romagnéennes et payante pour les autres. Mme Médard soulève le problème des réunions à vocation commerciale. Si la réunion a un but lucratif, il y aura un tarif.

## 3.2. Orientations à prendre sur la tarification 2023

Services	Orientations à retenir ?	Avis de la commission ?
ATRIUM	<p>Faut-il proposer un tarif avec un forfait pour le chauffage ?</p> <p>Faut-il continuer à louer la salle l'hiver ? Ex, 3300 kwh 1 weekend pour 2 locations. 550 € de rentrée d'argent.</p> <p>0.18c du kwh = 600 € de chauffage.</p>	<p>Mme le Maire précise que certaines communes mettent en place un forfait. La plupart des salles peuvent arrêter le chauffage à 2h du matin.</p> <p>Mme Delaunay demande s'il fait plus de 19° dans la salle de l'Atrium. Mme le Maire indique que non.</p> <p>Deux systèmes envisageables : le paiement réel du chauffage ou sur forfait.</p> <p>Pour Mme Renaud, le montant pour le chauffage peut être très variable.</p> <p>M.Dolaine craint que la mise en place d'un forfait conduise les usagers à abuser.</p> <p>M.Mahé propose de mettre en place un forfait « usage normal » de la salle, dans le prix de la location. Au-delà de cette consommation, il y aurait un surcoût à payer.</p> <p>Mme le Maire propose également de déterminer une heure de fermeture.</p>

## 3. Orientations à prendre dans ce contexte

3.3. Orientations sur les participations en direction des écoles

## 3.3. Orientations sur les participations en direction des écoles

Trois types de participation doivent être réinterrogés :

1. Les participations et subventions aux écoles

2. Les charges de fonctionnement versées pour les élèves romagnéens scolarisés dans des écoles privées extérieures

3. Le niveau de subvention versée à l'école Sainte Anne dans le cadre du contrat d'association

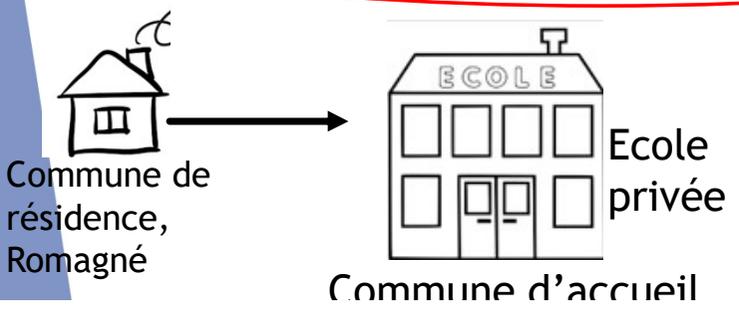
### 3.3.1 Orientations sur les participations et subventions en direction des écoles

Participations	Montants 2022	Descriptif	Masse financière annuelle	Observations	A maintenir en 2023 ?	Si oui, faut-il l'augmenter ? Sur quelle base ? Inflation 2022 6,2% ? Autre ?
Classes découvertes	58,05 €/enfant Romagnéen	Versée aux écoles, une fois durant la scolarité primaire de chaque élève Romagnéen, à l'école, pour un séjour scolaire avec hébergement	3 135 €	Existe dans toutes les communes mais reste facultatif	oui	pas d'augmentation, maintien du montant 2022
Goûter de Noël	5,05 €/enfant scolarisé à Romagné	Versée aux 2 écoles après l'organisation d'un goûter de Noël à l'école-	1 614 €	Aucun justificatif demandé- facultatif- Le goûter est il réellement organisé ?	oui mais uniquement pour les Romagnéens	pas d'augmentation du montant 2022
Projets pédagogiques	5,15 € /enfant Romagnéen	Versée aux 2 écoles après mise en œuvre des projets et sur présentation d'un bilan	1017 €	Création en 2011 à l'image de ce que fait Fougères. Il arrive que la subvention soit supérieure au coût du projet. Facultatif	oui mais la subvention sera plafonnée au coût réel des projets.	pas d'augmentation du montant 2022
Fournitures scolaires	38,03 €/enfant romagnéen en maternelle et 40,58 €/enfant en élémentaire romagnéen	Versée aux 2 écoles	10 286 €	Existe dans toutes les communes; obligatoire pour l'école publique Lucie Aubrac	oui	pas d'augmentation du montant 2022
Garderie (Ste Anne)	2 500 €	Versée à l'école Ste Anne depuis 2011. Pas de revalorisation.	2 500 €	Facultatif	oui	pas d'augmentation du montant 2022



### 3.3.2. Les charges de fonctionnement des écoles privées extérieures non obligatoires : rappel de la réglementation

Scolarisation dans la commune d'accueil en classe élémentaire et/ou maternelle à partir de 3 ans			
Présence d'une école publique ou non	Participation	Montant de la participation de la commune de résidence	
		Si existence d'une école publique dans la commune d'accueil	En l'absence d'école publique dans la commune d'accueil
Ecole publique dans la commune de résidence mais capacité d'accueil insuffisante	Participation obligatoire (art L.442-5-1 et R442-44 du code de l'éducation)	Coût de la commune d'accueil ou de résidence en retenant le moins élevé des 2	CMD ou coût de la commune de résidence si inférieur
Ecole publique et capacité d'accueil suffisante			
Ecole publique et capacité d'accueil suffisante	Refus du Maire hors cas dérogatoires	Pas de participation (art L442-5-1 du code de l'éducation)	Sans objet



Vous aviez décidé de participer aux charges de fonctionnement **non obligatoires des écoles privées extérieures** (Lécousse, Javené, Fougères), pour les Romagnéens qui y sont scolarisés. Les communes concernées participent également à celles de Romagné. **Souhaitez vous maintenir cette politique ou la revoir?**

## 3.3. Orientations sur les participations en direction des écoles

### 3.3.2. Les charges de fonctionnement des écoles privées extérieures non obligatoires

Demandes de Lécousse et Javené pour 2022/2023 :

2022-2023	Romagné	Lécousse	Javené
Coût maternels	1287,37	1122,99	1322,68
Coût maternels avec abattement 20%	<b>1029.89</b>	<b>898,39</b>	1058,14
Coût élémentaires	408.23	478,61	363,80
Coût élémentaires avec abattement 20%	<b>326.58</b>	382,89	<b>291,04</b>

2022-2023	Lécousse	Javené
Maternels	7 x 898,39 = 6288,73	1 x 1029,89 = 1029,89
Elémentaires	3 x 326,58 = 979,74	1 x 291,04 = 291,04
<b>Total dû par Romagné</b>	<b>7 268,47 €</b>	<b>1 320,93 €</b>

Il y a plus de Romagnéens scolarisés à Lécousse et Javené que d'enfants de ces communes scolarisés à Romagné. Donc Romagné paye beaucoup plus que les communes voisines.

A noter, toutes les demandes ne sont peut-être pas encore arrivées (notamment Fougères). Mais aucun fougerais n'est scolarisé à Romagné. Donc il n'y aura pas de « compensation ».

## 3.3. Orientations sur les participations en direction des écoles

### 3.3.2. Les charges de fonctionnement des écoles privées extérieures non obligatoires

Demandes de Romagné aux autres communes pour 2022/2023 :

2022-2023	Romagné	Lécousse	Javené
Coût maternels	1287,37	1122,99	1322,68
Coût maternels avec abattement 20%	1029,89	898,39	1058,14
Coût élémentaires	408,23	478,61	363,80
Coût élémentaires avec abattement 20%	326,58	382,89	291,04

2022-2023	Lécousse	Javené
Maternels	1 maternel à Romagné	
Elémentaires	2 élémentaires	1 élémentaire à Romagné
Total dû par les communes extérieures	898,39 + 2x326,58 € =1551,55 €	291,04 €

Avis de la commission :  
La commune ne participera plus pour assumer les charges de fonctionnement pour les Romagnéens scolarisés dans des écoles privées extérieures.

### 3.3.3. La participation de Romagné à l'école Sainte Anne

Depuis 2009, Romagné verse à l'école Sainte Anne une participation pour **tous les enfants (tous les élémentaires et maternels à partir de 3 ans)** qui y sont scolarisés, et non pour les seuls romagnéens.

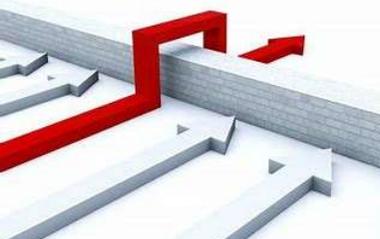


Cette décision est formalisée au travers le contrat d'association signé avec l'Ecole et la Préfecture.

Commune	Beucé	Javené	La Chapelle St Aubert	Lécousse	Liffré	Montours	Rives-du-Couesnon	St Germain en Coglès	St Sauveur des Landes	Romagné	Total
Maternels	0	0	5	1	1	1	2	1	3	48	62
Elémentaires	1	1	7	2	0	0	1	1	6	81	100
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>129</b>	<b>162</b>

162 élèves		
62 maternelles	x 1287,37 € (coût élève Romagné) =	79 816,94 €
100 élémentaires	x 408,23 € =	40 823,00€
<b>Total année scolaire 2022/2023</b>		<b>120 639,94 €</b>

#### La difficulté :



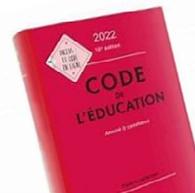
Romagné se tourne ensuite vers les communes extérieures pour solliciter leur participation.



Plusieurs communes ayant des écoles publiques, elles ne sont pas obligées de participer et ne reversent rien à Romagné. Cela représente une perte d'environ 12 300 €.

### 3.3.3. La participation de Romagné à l'école Sainte Anne

#### Que dit la loi ?



Elèves en classes élémentaires et maternelles à partir de 3 ans		
Présence d'une école publique ou non dans la commune	Participation	Montant de la participation
OUI	Participation obligatoire <b>pour les élèves domiciliés sur leur territoire</b> (art R442-44 du code de l'éducation)	Coût de fonctionnement par élève des classes de l'école publique gérée par la commune

Montant pour les Romagnéens uniquement : 94 860,39 €, soit près de 26K€ d'économies.



**1 risque néanmoins** : si l'école Ste Anne est en difficultés financières et doit fermer, la commune sera obligée d'accueillir les enfants Romagnéens à l'école publique, soit 129 enfants actuellement...

**Souhaitez vous maintenir cette politique ou la revoir et engager une négociation avec l'école Sainte Anne ?**

### 3.3.3. La participation de Romagné à l'école Sainte Anne

#### Avis de la commission :

M.Mahé : avoir deux écoles est un atout pour la commune. Et le coût de fonctionnement d'une école privée est bien inférieur à celui d'une école publique. Il faut donc maintenir la politique en place. Mmes Renault et Delaunay estiment le risque trop grand pour la commune. Cela coûtera beaucoup plus cher. Et l'image renvoyée sera exécration.

Pour Mme Renaud, l'économie qui serait réalisée ne suffirait pas à couvrir les dépenses supplémentaires qui seraient générées par cette décision. Elle indique par ailleurs que vu sa baisse d'effectifs, l'école Ste Anne doit déjà être très fragile financièrement.

**La commission décide de maintenir sa politique en l'état et de continuer à prendre en charge tous les enfants scolarisés à l'école Ste Anne.**

## 3. Orientations à prendre dans ce contexte

### 3.4. Orientations sur les subventions aux associations

### 3.4. Orientations sur les subventions aux associations

Les subventions aux associations en masses financières : pour mémoire, nous ne versons pas les subventions votées si elles ne sont pas demandées par les associations.

Nature des subventions	Montants versés en 2022
Subventions exceptionnelles	4 549,90 € sur 4000 € inscrits (décalage d'une subvention de 2021 sur 2022)
Subventions aux associations sportives de Romagné	9 207,00 € sur 9207,00 €
Subventions aux associations non sportives de Romagné	3153,52 € versés sur 3217,80 € inscrits (subvention non demandée par association les amis des bêtes)
Subventions aux associations extérieures	256,13 € versés sur 832,26 € inscrits (COCF et Fougères Ruralités non demandées)
Subventions aux associations nationales	439,00 € versés sur 752,00 € inscrits (subventions non demandées les foulées de l'espoir, la ligue contre le cancer, vaincre la mucoviscidose)
Subventions dites sociales (ADMR, CLIC, MAM...)	6 192,12 €
Subventions aux associations liées aux écoles de la commune	1261,26 € sur 1261,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 058,93 €</b>

## 3.4. Orientations sur les subventions aux associations

### Réactions de la commission

Concernant les subventions aux associations sportives, M.Mahé rappelle que ces associations contribuent largement au dynamisme de la commune. Il ajoute que l'enveloppe qui leur est versée n'a quasiment pas bougé depuis la mise en place du système. Sur l'épargne dont elles disposent, il ajoute qu'il faut la relativiser au vu de leurs dépenses.

Mme Renaud rappelle qu'il s'agit d'associations à but non lucratif. Il est néanmoins possible qu'elles veuillent épargner pour avoir des leviers les années suivantes.

Mme Renault estime très positif que les associations disposent encore d'épargne après les années COVID, c'est essentiel à leur pérennité.

M.Dolaine note que certaines associations ont besoin d'épargner en vue de faire aboutir un projet.

Mme le Maire confirme que le problème de l'épargne se pose plutôt pour les associations non sportives. Elle a ainsi vu passer un plan de financement pour l'une d'elle avec plus de recettes de subventions que de dépenses.

Mme Vilsalmon estime qu'il faudra vraiment réussir à revoir les critères pour les associations non sportives, il n'est pas possible de continuer ainsi.

Mme Médard note également que les agents ne devraient pas avoir à relancer les associations romagnéennes qui rendent leur dossier hors délai. M.Noël et Mme Vilsalmon partagent ce point de vue.

## 3.4. Orientations sur les subventions aux associations

Nature des subventions	Orientations 2023	Décision de la commission ?
Subventions exceptionnelles	A maintenir ? Si oui, à quel montant ?	A maintenir à hauteur de 2000 €
Subventions aux associations sportives de Romagné	Augmentation de la partie potentiel de l'année de l'inflation 2022 ou non ? Maintien de l'enveloppe 2022 ? Faut il prendre en compte l'épargne des associations ?	Maintien des subventions; gel du montant. Pas de prise en compte de l'épargne
Subventions aux associations non sportives de Romagné	Faut-il augmenter le montant de 2022 de l'inflation 2022 ? Faut-il geler les subventions 2022 ? Faut il prendre en compte l'épargne des associations ?	Gel des subventions. La commission n'exclut pas de réduire le montant accordé à certaines associations si elles ont plus de recettes de ce fait que de dépenses.
Subventions aux associations extérieures	Faut-il les maintenir ? Les augmenter ? Les geler ?	Les geler et supprimer celles qui ne sont pas demandées. A revoir néanmoins au cas par cas en fonction de leur lien avec la commune. (M.Mahé)
Subventions aux associations nationales	Faut-il les maintenir ? Les augmenter ? Les geler ?	A supprimer
Subventions dites sociales (ADMR, CLIC, MAM...)	Faut-il augmenter le montant de 2022 de l'inflation 2022 ? Faut-il geler les subventions 2022 ?	Gel du montant des subventions
Subventions aux associations liées aux écoles de la commune	Faut-il augmenter le montant de 2022 de l'inflation 2022 ? Faut-il geler les subventions 2022 ?	Gel du montant des subventions

## 4. Autres points à voir pour le conseil municipal

## 4. Autres points à voir pour le conseil municipal

4.1. Travaux de rénovation du monument de l'église - Devis complémentaire

## 4.1. Travaux de rénovation du monument de l'église - Devis complémentaire

La société ROSEC présente un **devis complémentaire** relatif aux travaux de rénovation du monument sur la place de l'église :

Prestations	Qté	PUHT	HT
1. Évacuation des gravats de terre et pierres à la carrière suite au terrassement réalisé. Forfait comprenant le transport et la taxe sur les gravats; Rappelle que la prestation était prévue sur le devis à la charge de la commune et que cela n'a pas été fait.	6 F	59,00	354,00
2.Plus value "gros béton" en fondation, suite à la dépose des marches et du terrassement sur un terrain peu stable	2,50 m 3	187,00	467,50
TOTAL			821,50



Sur le fond :

1.Mme Médard a suivi le chantier et était sur place tous les jours : à aucun moment, l'évacuation des gravats n'a été demandée.

2. Sur la plus-value « gros béton », l'entreprise n'a pas alerté sur la nécessité de remettre du béton. Elle a fait le travail directement sans en référer au maître d'ouvrage.

Enfin sur la forme, M.Rosec a été odieux avec Mme Médard et a eu un comportement outrancier inacceptable.

## 4.1. Travaux de rénovation du monument de l'église - Devis complémentaire

Avis de la commission : faut il payer le devis complémentaire , partiellement, intégralement ?

Pour M.Vannier, l'entreprise n'avait pas à faire les travaux sans l'accord du maître d'ouvrage.

Mme Médard attire l'attention de la commission sur le fait qu'en acceptant de payer la totalité, le devis devient plus cher que celui de l'entreprise arrivée 2<sup>ème</sup> lors de la consultation.

Mme Renault estime que l'entreprise devait obtenir l'accord de la commune avant d'effectuer la prestation.

Mme Médard explique que l'entreprise a adressé la facture des travaux effectués jusque-là, alors que tout n'est pas terminé. Elle s'inquiète de la finalisation du chantier.

Pour Mme le Maire, il est difficile de contester l'évacuation des gravats, puisqu'elle était à la charge de la commune sur le devis. Par contre, il n'est pas questions de payer le reste.

M.Noël pense que l'entreprise doit d'abord terminer le chantier.

Mme le Maire propose de ne rien payer tant que les travaux ne seront pas terminés, et de signer le devis uniquement pour la partie effectuée sans validation.

M.Vannier n'est pas d'accord. Il trouve anormal de payer ce devis complémentaire.

Mme le Maire propose d'appeler l'entreprise pour l'informer du fait qu'il est hors de question de payer la plus-value en béton, et que la facture ne sera pas payée tant qu'il n'aura pas fini le travail. La proposition est partagée par la commission.

## 4. Autres points à voir pour le conseil municipal

4.2. Points relatifs à l'ESCALE- Convention avec EDUTICE

## 4.2. Points relatifs à l'ESCALE- Convention avec EDUTICE

Pour mémoire, en décembre 2021, le conseil avait validé la souscription d'un contrat avec la société NOVATICE afin de sécuriser l'utilisation des six ordinateurs portables et six tablettes mis à la disposition des usagers à l'ESCALE, lors des ateliers numériques.



Le contrat de maintenance annuelle arrive à échéance.



Son renouvellement est proposé au même prix qu'en 2022, soit 900 € HT/an du 21/01/2023 au 20/01/2024.

Avis de la commission sur le renouvellement du contrat : avis favorable

## 4. Autres points à voir pour le conseil municipal

4.3. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

## 4.3. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine



Contrat d'assurance des  
risques statutaires du  
personnel ?

Il garantit les  
collectivités contre les  
risques financiers  
statutaires liés à  
l'absentéisme pour  
raison de santé de leurs  
agents.

Actuellement la commune  
adhère au contrat groupe porté  
par le CDG35.

Ce contrat arrive à son terme  
en décembre 2023. Le CDG35  
va donc lancer une procédure  
de renouvellement.

Le CDG 35 interroge les  
collectivités pour savoir si elles  
veulent l'habiliter à souscrire  
le contrat pour leur compte

Assiette	Taux
TBI et NBI	6,99% agents CNRACL et 0,85% IRCANTEC en 2023 ( ↑ )

## 4.6. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

### POURQUOI S'ASSURER ? POUR QUELS RISQUES ?

Une obligation pour les collectivités vis-à-vis de leurs agents, supporter le paiement des prestations notamment en cas :



d'accident de service et de maladie professionnelle

de maladie ordinaire, de maladie longue durée, de longue maladie, de maladie grave

de maternité, de paternité

de décès de leurs agents



La commune pourrait décider d'être son propre assureur. Mais vu les risques financiers très importants qui résultent des obligations des collectivités, il est indispensable de souscrire une assurance.



L'intérêt du recours au CDG : la mutualisation donne plus de chances d'aboutir et d'obtenir des conditions tarifaires préférables.

## 4.6. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

### LA MISSION DU CDG 35

Rédaction du cahier des charges

Organisation et mise en place de la procédure

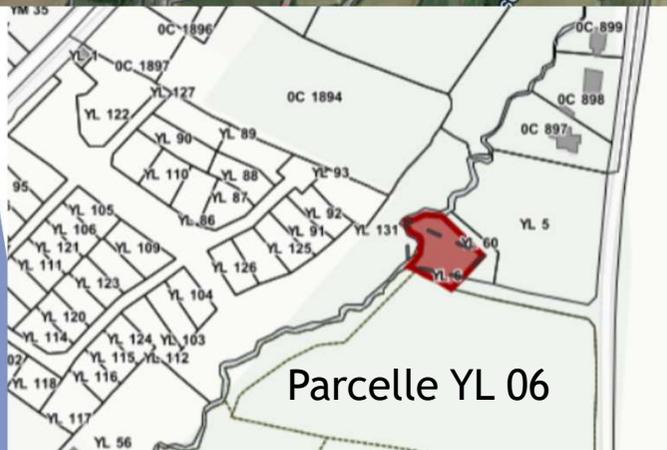
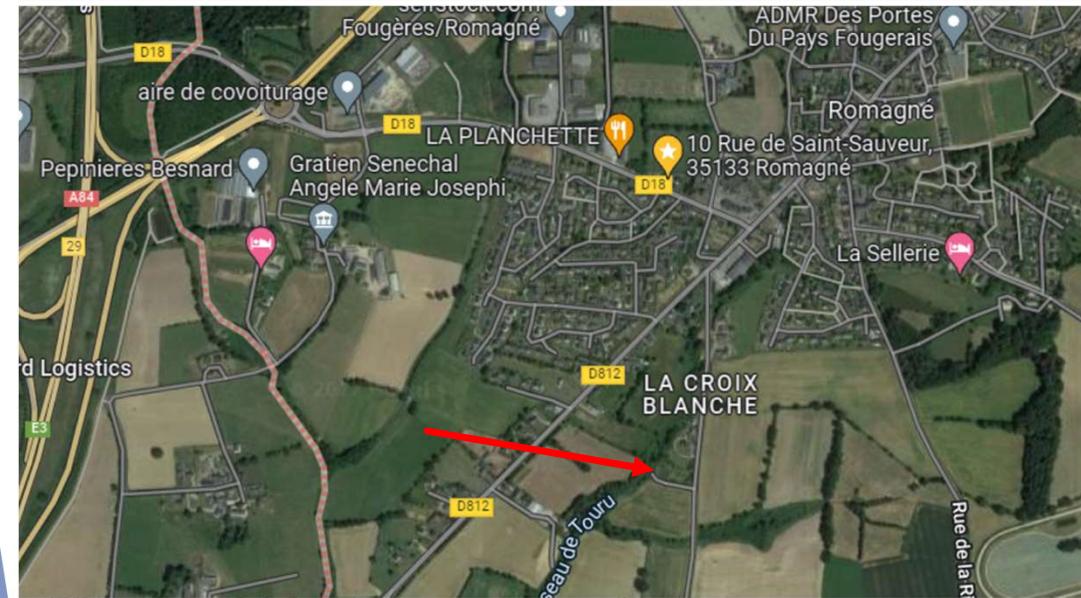
Sélection des offres et attribution du marché au titulaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse

Avis de la commission : Habilitation au CDG ou non ?  
Avis favorable à l'habilitation du CDG35.

## 5. Questions diverses

## 5. Questions diverses

- Parcelle YL06 : proposition de signature d'une convention d'occupation du domaine privé



Avis de la  
commission :  
avis favorable

Fougères Agglomération a décidé de réhabiliter le Poste de refoulement La Croix blanche à Romagné.

Le nouveau poste de refoulement sera implanté sur la parcelle YL06 (821 m<sup>2</sup>), propriété de Romagné.

Une partie des accessoires du poste s'y trouve également. Fougères Agglomération est propriétaire de la parcelle voisine.

Il est proposé de signer une convention d'occupation du domaine privé avec Fougères Agglomération pour que ses techniciens puissent accéder à la parcelle aisément.

La convention sera passée à titre gratuit.

Le poste de refoulement appartiendra à Fougères Agglomération.

## 5. Questions diverses

### Décision Modificative 3

- insuffisance de crédits pour payer le raccordement de la société Velec au réseau d'eau sur la zone des Estuaires: - 3800 € à prendre en dépenses imprévues.

**Avis favorable de la commission**

### Participation à l'école Diwan

- pour 2 enfants romagnéens, 1 en maternel et 1 en élémentaire : pour mémoire, la participation est désormais obligatoire.
- Les coûts élèves fougerais étant supérieurs à ceux de Romagné, les coûts de Romagné avec abattement s'appliqueront, soit 326,58 € et 1029,89 €.

**Avis favorable de la commission**

### Aménagement terrain supérette - Devis d'Orchestr'Am

- Jusqu'alors, la réflexion sur la parcelle d'entrée de bourg est « pilotée » par les porteurs de projet et l'enseigne U, plus que par la commune. Mme le Maire a rencontré la SEM Orchestr'Am, qui pourrait accompagner la commune dans la réflexion sur un aménagement global de celle-ci, lui permettant de reprendre la main. Une réunion de présentation du devis d'Orchestr'Am, est proposée au conseil le 17/01/2023 à 20h30 à l'ESCALE. Vous pourrez ainsi plus aisément vous positionner en commission le 20/01/2023.



*Pour votre  
participation !*